

Situation et activités des sociétés coopératives agricoles de Nouvelle-Calédonie

En Nouvelle-Calédonie les coopératives agricoles agréées depuis 1999 sont les suivantes :

Nom de la société coopérative	Type	N° agrément	Circonscription territoriale	Siège social	Objet
<i>Les Grains du sud</i>	Production	98-99-001 (Cf. Arrêté n°2673-T du 10 mai 1999- p.2177 du JONC du 25/05/1999)	Boulouparis, La Foa, Moindou et Païta	Boulouparis	La collecte, la conservation, le stockage et la transformation des céréales
<i>Coopérative centrale agricole</i>	Approvisionnement	98-01-001 (Cf. Arrêté n°2001-1709/GNC du 21 juin 2001- p.3151-52 du JONC du 03/07/2001)	L'ensemble des communes de la Nouvelle-Calédonie	Nouméa	L'approvisionnement de ses adhérents
<i>Société coopérative céréalière de Kaala-Gomen</i>	Production	98-01-002 (Cf. Arrêté n°2001-1709/GNC du 21 juin 2001- p.3151-52 du JONC du 03/07/2001)	Pouembout, Koné, Voh, Kaala-Gomen, Koumac, Poum et Ouégoa	Kaala-Gomen	La collecte, le stockage, la conservation, la transformation et la vente des céréales et protéagineux
<i>Société coopérative céréalière de Bourail</i>	Production	98-01-003 (Cf. Arrêté n°2001-1709/GNC du 21 juin 2001- p.3151-52 du JONC du 03/07/2001)	La Foa, Moindou, Bourail et Poya	Bourail	La collecte, le séchage, le stockage, la conservation, la transformation, la vente, le transport des céréales et oléagineux
<i>Groupement agricole des producteurs agricoles de la côte Est (GAPCE)</i>	Production et approvisionnement	98-01-004 (Cf. Arrêté n°2001-1709/GNC du 21 juin 2001- p.3151-52 du JONC du 03/07/2001)	✓ Pour les activités de café et approvisionnement : la province nord et les communes de Sarraméa, Moindou et Bourail ; ✓ pour les autres activités : les communes de Pouébo, Hienghène, Touho, Poindimié, Ponérihouen et Houailou	Poindimié	La collecte, le stockage, la conservation, la transformation et la vente du café, des fruits et légumes et de toutes céréales, ainsi que l'approvisionnement de ses membres
<i>Les céréaliers de Pouembout</i>	CUMA	98-02-001 (Cf. Arrêté n°2002-3155/GNC du 24 octobre 2002- p.6350 du JONC du 05/11/2002)	Pouembout	Pouembout	La prestation de services en matière agricole
<i>Les céréaliers de la Ouaménié</i>	CUMA	98-02-002 (Cf. Arrêté n°2002-3155/GNC du 24 octobre 2002- p.6350 du JONC du 05/11/2002)	La Foa, Boulouparis et Païta	Boulouparis	L'exploitation en commun d'une moissonneuse-batteuse pour céréales



COOPI	Production	98-17-001 (Cf. Arrêté n°2017-1157/GNC du 23 mai 2017- p.6328 du JONC du 25/05/2017)	L'ensemble des communes de la Nouvelle-Calédonie	Nouméa	Toutes activités liées aux opérations de collecte, de stockage, de conditionnement, de transformation et de commercialisation des productions de fruits, légumes, tubercules, champignons et plantes à parfum
--------------	------------	---	--	--------	---